

AR Prefecture

046-214601767-20220920-20220963-DE
Reçu le 21/09/2022
Publié le 21/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 21 Septembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 12
Votants 12
Absent 0

Date de la convocation :
14 Septembre 2022

Date d'affichage :
14 Septembre 2022

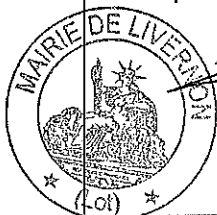
OBJET :

Délibération N° 2022-09-63

Analyse des offres et
choix du financeur pour
les travaux
d'aménagement d'un
écobarri

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 21 Septembre 2022
Et publication ou notification
Du 22 Septembre 2022

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-deux le 21 Septembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau
Sébastien – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas
Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine – Serrau
Martial – Soulier Bruno – Verbiguie Laurie -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Monsieur le Maire expliquer au Conseil Municipal que nous
avons consulté les banques pour un prêt de 350 000 € sur
10 ans à taux fixe pour réaliser les travaux d'aménagement
d'un écobarri. Deux banques ont fait une offre :

- Le Crédit Agricole pour un taux de 2,75 %
- Le Crédit Mutuel pour un taux de 2,50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de retenir le Crédit Mutuel pour un taux à 2,50 %
pour un emprunt de 350 000 € sur 10 ans à taux fixe et
charge Monsieur le Maire de signer tous documents
nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

